

ORGANISER UNE SORTIE VÉLO SUR ROUTE : RECOMMANDATIONS

Les classes de cycle 2 peuvent mettre en place des activités d'apprentissage du vélo, en dehors de la cour d'école, à condition de n'emprunter que des voies de circulation sécurisée (parc, allées forestières, piste cyclable en site propre non partagée avec les piétons).

Les sorties en milieu ouvert (sur la voie publique) sont réservées aux élèves de cycle 3

Dans le cadre du **Savoir Rouler À Vélo**, l'objectif du bloc 3 est d'amener l'élève à **savoir circuler** en milieu non sécurisé en autonomie. La validation de ce bloc nécessite l'organisation d'une ou plusieurs sorties à vélo à l'extérieur de l'école.

Le cyclisme sur route fait partie du champ d'apprentissage « adapter ses déplacements à des environnements variés » des programmes d'EPS, mais aussi des attendus dans le domaine de l'éducation à la sécurité en général et plus particulièrement à la sécurité routière.

PREALABLES

Avant d'engager un groupe d'élèves à vélo sur la voie publique, il convient de **s'assurer que l'ensemble des élèves a validé les compétences du bloc 1 et 2 du Savoir Rouler À Vélo**, ce qui signifie essentiellement pour les élèves de :

- Connaître le vélo et ses éléments de sécurité
- Maîtriser la conduite du vélo (équilibre, pilotage...)
- Découvrir les spécificités de la circulation sur la chaussée (au regard du code de la route)
- Connaître les spécificités du déplacement en groupe et les expérimenter en milieu protégé
- Identifier les endroits potentiellement à risque et les comportements dangereux
- Donner les moyens de s'adapter aux situations complexes.

AVANT LA SORTIE

PREVOIR L'ENCADREMENT (Il s'agit d'une activité à taux d'encadrement renforcé) :

La circulaire de 2017 préconise 2 adultes dont l'enseignant jusqu'à 24 élèves et un adulte supplémentaire pour 12 élèves.

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de prévoir **1 adulte pour 6 élèves au minimum**.

Les adultes encadrants la sortie ont un véritable rôle d'encadrement et d'enseignement. Ils sont à ce titre considérés comme des intervenants et non comme de simples accompagnateurs.

Les intervenants extérieurs agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Dans certaines organisations pédagogiques où les élèves sont répartis en plusieurs ateliers, ils peuvent être amenés à prendre en charge un groupe d'élèves. Conformément à la circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques, tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de « respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'il aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ».

Ils sont à ce titre soumis à un agrément préalable par l'IA-DASEN du Val-de-Marne. Il est nécessaire de se rapprocher de la Circonscription pour l'organisation d'une session d'agrément pour les parents volontaires (test et apport de connaissances réglementaires et sécuritaires fixés par la Direction Académique).

PREVOIR ET RECONNAITRE EFFECTIVEMENT LE PARCOURS :

Différents logiciels peuvent être une aide lors de l'élaboration du parcours (« Calcul itinéraire » <https://www.calculitineraires.fr/>) (Openrunner <https://www.openrunner.com/>) (Geovelo <https://geovelo.app/fr/>). La distance n'est pas le seul critère. Le dénivelé est aussi déterminant. Le choix des routes est fondamental en termes de sécurité (densité de la circulation, présence de carrefours ou d'intersections sécurisés, largeur de la chaussée).

Une reconnaissance effective du parcours à vélo, sur le terrain, par l'enseignant reste incontournable pour valider l'itinéraire.

Tous les critères sont à mettre en relation avec le niveau d'autonomie des élèves.

Il est conseillé d'informer les mairies traversées sur le parcours de la randonnée cyclo en précisant le jour, les horaires et le nombre de participants, leur joindre un plan des voies empruntées et la liste des accompagnateurs. De même, une information au commissariat de police et/ou à la gendarmerie de secteur peut être utile en particulier en zone urbaine.

Avant la traversée de forêts, il convient de se renseigner auprès de la mairie afin de savoir s'il s'agit de forêts domaniales ou non-domaniales (communales, départementales...)

Autorisation de l'ONF

Toute [manifestation sportive en forêt domaniale](#) est soumise à autorisation de l'ONF (Office Nationale des Forêts).

Préfecture

En dessous de 100 participants, il n'est pas nécessaire d'effectuer de déclaration de manifestation en préfecture.

VERIFIER L'ETAT DU MATERIEL : vélo, casque obligatoire, gilet haute visibilité recommandées

Il convient de vérifier le guidon (serrage), les freins, les roues (état des pneus, serrage) et le dérailleur.

Rappel réglage du casque (norme européenne EN 1078/A1 2006) :

- Poser le casque sur la tête, l'avant du casque doit protéger le front, le haut, l'arrière de la tête et les tempes ;
- Ajuster avec la molette derrière le casque (il ne doit plus bouger si l'élève bouge latéralement la tête) sans trop serrer
- Ajuster la sangle sans trop serrer (on doit pouvoir passer 1 à 2 doigts entre la sangle et le dessous du menton)

A noter : Tout casque qui a subi un choc doit être remplacé (une vigilance s'impose en cas de prêt de casque).

Rappel réglage des points d'appui de l'enfant (hauteur de la selle et du guidon)

- Assis sur la selle (horizontale), l'élève doit pouvoir toucher le sol du bout des pieds ;
- Les pieds sur les pédales, les jambes doivent être, au maximum, tendues, pour plus de confort, lors de l'apprentissage ou en VTT, les jambes pourront être légèrement fléchies,
- Un vélo trop petit engendrera de la fatigue lors de déplacements longs sur route
- La hauteur du guidon doit permettre l'inclinaison du buste entre 45° et 60° (ni trop droit, ni trop incliné)

Prévoir une tenue adaptée (pas trop large) de couleur vive ou claire (+ rechange et coupe-vent), **chaussures fermées**, éventuel **petit sac à dos** (gourde, barres de céréales ou autre).

Prévoir des trousse de secours et des kits de réparation pour les vélos, 1 sifflet par groupe.

Constituer des groupes homogènes de 6 à 10 élèves. Chaque groupe sera accompagné d'au moins un adulte, si possible équipé d'un gilet haute visibilité. Un adulte supplémentaire pourra être volant de groupe en groupe (qui peut être l'enseignant-e).

Prévoir une feuille de route à remettre aux encadrants :

- carte ou schéma du parcours avec les points d'arrêts avec regroupement obligatoire, le lieu de pause déjeuner ou ravitaillement, éventuellement les points de vigilance

- liste nominative des élèves confiés + la liste des autres groupes et des autres encadrants
- numéro de téléphone portable de l'enseignant-e
- consignes en cas de nécessité : appel des secours, mise en sécurité du groupe confié
- le n° de téléphone de l'école, des numéros d'urgence, 15 ou 112, 17

Réunir les encadrants pour une information sur l'organisation de la sortie afin d'exposer les aspects sécuritaires et pédagogiques vus lors de la réunion d'agrément.

Selon la durée de la sortie, prévoir éventuellement l'escorte du groupe par une voiture suiveuse :

- Elle peut transporter du matériel de réparation, une trousse de secours plus complète, des plots de signalisation, un jerrican d'eau, les repas ou des encas sucrés selon le type de sortie, les vêtements de rechange des enfants, éventuellement un vélo complet.

PENDANT LA SORTIE

JUSTE AVANT LE DEPART :

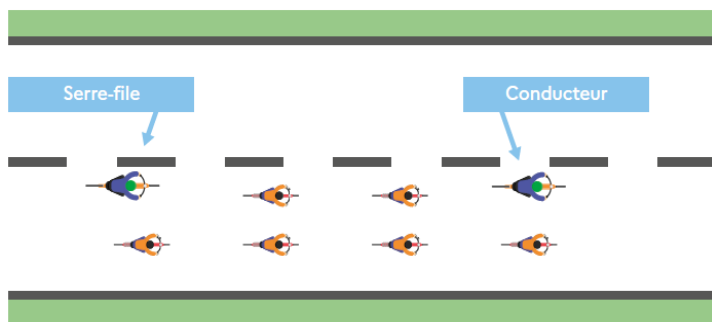
- Faire vérifier les vélos (roues, freins, hauteur de selle, dérailleur, éclairage, catadyopes et sonnette), l'ajustement des casques, les gilets haute visibilité, les tenues (lacets noués, écharpe interdite...)
 - Vérifier que chaque encadrant a bien sa « feuille de route » et la constitution des groupes
 - Vérifier que l'on a bien le matériel pour réparer, les trousse de secours, des téléphones, de l'eau et des aliments, des vêtements de rechange
 - Rappel des principales difficultés de la sortie, des points de regroupement et des horaires
- Vérifier la voiture suiveuse (feux de détresse en état de fonctionnement... éventuellement pancarte avec comme indication « déplacement d'enfants à vélo »)

ORGANISATION DU GROUPE :

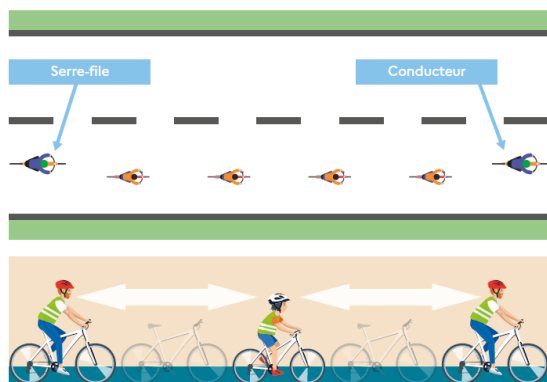
En fonction du contexte, 2 types d'organisations peuvent être constituées :

- Le système dit de « mini-bus » qui consiste à faire rouler les enfants à deux de front les uns derrière les autres en veillant à ce que les élèves laissent un vélo d'espace entre chaque ligne de deux.

Consigne donnée aux enfants : garder la distance avec le vélo de devant et le vélo d'à côté (« le bras tendu ne touche pas l'épaule du camarade »).



- Le système en file indienne consiste à faire rouler les enfants les uns derrière les autres sur une seule et même ligne. Chaque élève laisse un espace d'environ une longueur de vélo.



Recommandations :

Pas plus de 10 vélos par groupe, quelle que soit l'organisation retenue (mini-bus ou file indienne), privilégier un encadrement par **un adulte devant et un adulte derrière.**

Chaque groupe est espacé d'une distance de 50 m pour faciliter l'éventuel dépassement par d'autres usagers

NB. Dans le cadre du SRAV, lors de la validation finale du bloc 3 (circulation d'un élève en autonomie), il convient de mettre en place une organisation qui garantisse la sécurité des élèves (bike-angel par exemple).



RAPPEL RÔLE DE L'ENCADRANT :

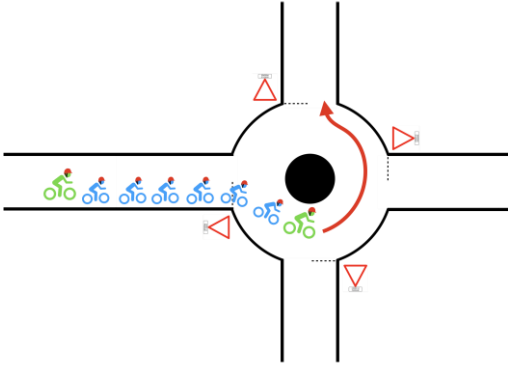

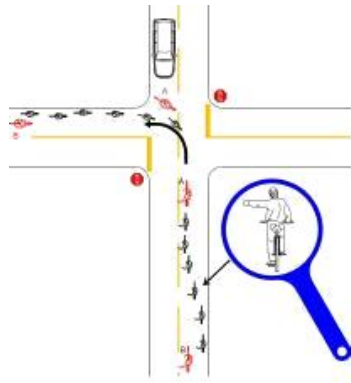
- Il veille au comportement individuel des enfants :
 - respect des intervalles (2 m en terrain plat, plus en descente 10 m)
 - l'utilisation d'un développement adapté
 - la bonne utilisation des freins (freiner progressivement des 2 freins, arrière puis avant)
 - l'état de fatigue et de vigilance (encouragements + mesures qui s'imposent régulation de la vitesse, éventuellement arrêt)

- Il veille au fonctionnement du groupe :
 - régule les changements de place dans le groupe
 - sécurise, aide et soutient
 - régule la difficulté (vitesse de déplacement)
 - prendre l'éventuelle décision d'arrêter le groupe en cas de problème
 - profite des arrêts pour faire le point
 - Veille à la communication entre les membres du groupe

**Chaque encadrant est responsable de son groupe du départ jusqu'au retour de la sortie.
L'organisateur de la sortie est responsable de l'ensemble des groupes.**

PRINCIPAUX POINTS DE VIGILANCE :

Départ	File indienne, écart entre vélo (intra groupe 1 vélo = environ 2 m), entre les groupes 50 m Placer le groupe le plus lent au début
Sur le trajet	Respecter l'écart inter-groupe de façon à ce que les véhicules puissent dépasser sans avoir à couper la file Communication importante montante et descendante en cas de dépassement, d'obstacle ou de chaussée défectueuse (gravillons...trous) Bien observer l'état de fatigue des enfants pour réguler l'allure, placer un enfant en difficulté de préférence en seconde position
Arrêt	Comment s'arrêter sans risque de collision ? Importance de la communication, choisir un endroit dégagé qui peut accueillir l'ensemble du groupe (ni en entrée de virage, ni après un virage, ni au sommet d'une côte) Les enfants doivent se ranger sur le bas-côté et libérer la chaussée
Descente	Rôle de l'encadrant placé devant = régulation de l'allure, ne pas se laisser dépasser Faire respecter les écarts
Montée	Rassembler les enfants, l'adulte reste derrière s'il est seul Donner la consigne pour le premier d'attendre après le sommet de la côte (environ 100 m) pour laisser la visibilité en cas de dépassement Si problème ou grande difficulté (fatigue) possibilité de monter à pied (voir cycliste piéton ci-dessous)
Si passage en zone habitée	Risque de voiture stationnée : importance de la communication Le premier, si possible un adulte donne la trajectoire. S'écarter des voitures en stationnement.
Stop ou feux tricolores	Regrouper le groupe 2 solutions selon l'apprentissage file indienne ou plusieurs élèves de front (si de 2 de front, remplacement en file indienne après le franchissement) Arrêt obligatoire de chaque cycliste (code de la route) L'adulte serre file vient se placer sur la ligne pour observer la situation et garantir la sécurité.
Priorité à droite	Regrouper le groupe Importance de la communication Principe : ne pas couper la file (importance d'avoir des groupes restreints) L'adulte CONDUCTEUR ne s'engage que si tout le groupe peut passer

<p>Carrefour giratoire</p>	<p>Regrouper le groupe A droite en file indienne dans tout le rond-point (bras gauche tendu) Au moment de la sortie, indication par le bras droit</p>  <p>Éviter que le groupe se scinde en deux, ne s'engager que si tout le groupe peut passer</p>
<p>Croisement Tourner à gauche</p> 	<p>Après avoir regardé si aucun véhicule ne s'apprête à dépasser le groupe en tendant le bras, l'adulte CONDUCTEUR ou le premier élève indique la trajectoire (décalage sur le côté gauche de la voie) C'est le code de la route qui s'applique : chacun vérifie à son tour que la voie est libre avant de s'engager. Il peut être envisagé que l'adulte CONDUCTEUR se place de l'autre côté de la chaussée pour un groupe insuffisamment autonome. ATTENTION : bloquer la route n'est pas un droit. Si un adulte SERRE FILE est présent, il se décale légèrement sur la gauche pour protéger le groupe en tendant le bras en ayant vérifié qu'aucun véhicule ne s'apprête à dépasser le groupe.</p> 
<p>Le cycliste piéton</p>	<p>Marcher sur le côté sur la chaussée en tenant son vélo à la main (vélo placé à sa gauche), sur le bord droite dans le sens de la circulation (code de la route)</p>